



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection pédagogique
du second degré**

**Inspection d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux**

Sigle : IA-IPR

Affaire suivie par :

Martine LACOTE

IA-IPR STMS

Tél : 05 36 25 72 14/15/16

Tél : 05 36 25 71 89/88

Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 09 septembre 2021

L'Inspectrice d'académie- Inspectrice pédagogique
régionale des Sciences et techniques médico-sociales
et Biotechnologies option santé-environnement

à

Mesdames, messieurs les professeurs de
Sciences et techniques médico-sociales, de
Biotechnologies santé-environnement, d'Esthétique
cosmétique, de Coiffure, de Prothésiste-orthésiste et de
Prothèse dentaire

Objet : Lettre de rentrée Sciences et techniques médico-sociales et biotechnologies santé environnement -
année 2021-2022

Chers-es professeurs-es,

Après des vacances qui, je l'espère, ont été reposantes pour tous, je vous souhaite une très belle année scolaire ! La crise sanitaire a perturbé, à nouveau, nos pratiques et organisations professionnelles notamment avec la nouvelle session du baccalauréat ST2S, et celle des BTS qui ont bénéficié d'une session de rattrapage. Une fois de plus, vous avez su faire preuve de réactivité et d'efficacité à toutes les adaptations pédagogiques et certificatives imposées par les nouvelles réglementations.

Soyez toutes et tous remerciés pour ce travail remarquable qui a permis à chaque élève et étudiant de réussir sa formation. Mes remerciements s'adressent également à vos équipes de direction, qui ont dû organiser de nombreuses épreuves d'examen dans un calendrier très contraint.

Ce courrier est destiné à vous informer d'une part des priorités académiques définies par le collège des IA-IPR concernant toutes les spécialités, et d'autre part de celles relevant de nos spécificités disciplinaires en lien avec les politiques académiques et nationales.

1. Encart commun à toutes les disciplines, rédigé par le collège des IA-IPR :

Cet encart présente les priorités du collège des IA-IPR tout en rappelant quelques principes. Il concerne tous les professeurs.

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et vous adresse cette lettre pour porter à votre attention ses principaux axes de travail de l'année scolaire à venir. Comme pour la rentrée précédente, il s'agit en premier lieu de considérer les conditions d'enseignement particulières de l'année passée, notamment dans de nombreux lycées. Il convient plus que jamais de tenir compte d'une hétérogénéité probable des acquis des élèves, peut-être plus importante qu'en temps ordinaire et d'accorder de l'attention aux évaluations de début septembre, quels que soient les niveaux d'enseignement.

Les axes de travail académique intègrent d'abord, de façon plus globale, une réflexion sur l'évaluation. Ils donnent ensuite, dans la continuité des années précédentes, une place prioritaire à l'apprentissage de l'oral et à la valorisation des pratiques pédagogiques qui en découlent, ainsi qu'au déploiement de « Devoirs faits » et aux liaisons inter-cycles.

1 Un nouveau cadre pour l'évaluation et le contrôle continu au LGT, dans la perspective du baccalauréat 2022

Le contrôle continu, qui représentera dès la session 2022 40 % de la note du baccalauréat, devient certificatif, ce qui implique la nécessité d'une concertation et d'une harmonisation pour construire une culture commune de l'évaluation, de la seconde à la terminale. Des textes nationaux¹ et un guide pédagogique rédigé par l'Inspection générale (parution prochaine), fixent le cadre et les modalités du travail à conduire. Une réflexion en établissement, qui engage l'ensemble de l'équipe pédagogique, doit aboutir à l'élaboration d'un **projet d'évaluation**.

Le collège des IA-IPR sera attentif à accompagner les équipes dans le cadre de la rédaction de ce projet et de la mise en œuvre de pratiques d'évaluation qui garantissent à tous les élèves une équité de traitement, dans le respect de la marge de liberté pédagogique propre à chaque discipline.

2 Au collège, la poursuite de « Devoirs faits » et l'action en faveur de la continuité école-collège

Le dispositif « Devoirs faits » est maintenant bien en place dans les établissements de l'académie. Les IA-IPR se mobilisent pour vous aider à approfondir la réflexion pédagogique à la fois sur la nature et le sens des devoirs ainsi que sur l'articulation entre le travail en classe et hors de la classe. La place du numérique dans le dispositif pourra par ailleurs être développée, sachant qu'un certain nombre de collèges expérimentent dès cette année « e-Devoirs faits ».

Dans le cadre de la continuité école-collège, une attention particulière sera portée à l'exploitation des résultats des évaluations menées en début de classe de 6^e. En prolongement, les plans français et mathématiques se poursuivent ; ils doivent contribuer à l'acquisition par les élèves des compétences fondamentales (lire, dire, écrire, compter) qui concernent l'ensemble des disciplines.

3 Au collège et au lycée, la poursuite des actions entreprises pour valoriser l'oral en classe

Un travail de formation et d'accompagnement important a été mené, en 2020-2021, en lycée : vademecum, parcours M@gistère, webinaires, réunions d'équipes, formations sur les techniques oratoires... Un document du collège des IA-IPR regroupe l'ensemble de ces ressources².

Ce travail doit être poursuivi à tous les niveaux d'enseignement, y compris en collège, par les professeurs de toutes les disciplines et par les équipes de vie scolaire³.

2. Informations spécifiques à nos disciplines et enseignements, aux réformes :

Cette rentrée est également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux professeurs arrivant dans notre belle académie, ainsi qu'une bonne continuation à ceux qui nous quittent. Les enseignants contractuels vont être nombreux, mais je compte sur vous pour les accompagner dans l'exercice du métier.

Toutes mes félicitations aux professeurs stagiaires pour leur réussite aux concours CAPET et bienvenue aux étudiants en contrats d'alternance. Tous seront accompagnés de tuteurs, que je remercie par avance, pour leur engagement dans cette mission.

2.1. Examens et évolution pour la session 2022 :

2.1.1. Le bac. ST2S :

Taux de réussite : 94,31%.

A titre exceptionnel pour le bac ST2S 2021, l'épreuve écrite de spécialité « sciences et techniques sanitaires et sociales » a été remplacée par les résultats du contrôle continu (*moyenne académique = 12,17*).

Les résultats de l'épreuve du grand oral sont satisfaisants pour la majorité des candidats au bac (*moyenne académique : 12,58*), mais les écarts entre les lycées et les centres d'examen seront à analyser.

Je remercie les professeurs de STMS qui m'ont transmis un bilan du GO.

Important pour la session 2022 :

⇒ La NS du 28-7-2021 (*BOEN n° 30 du 29-7-21*) « *Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022* » impose que chaque établissement rédige un **projet d'évaluation** (notamment sur les évaluations en contrôle continu). L'objectif est de formaliser tout le processus d'évaluation du cycle terminal (organisation, objectifs, types d'évaluation, compétences mises en œuvre/programmes et au livret scolaire...). Les bacs technologiques sont concernés et vous serez sans doute associés à ce travail d'équipe pluridisciplinaire, bien que pour la session 2022 (si le contexte sanitaire est favorable), ce sera une épreuve écrite de STSS, à partir d'un sujet national.

¹ Décret, arrêté et note de service des 27 et 28 juillet 2021.

² <https://view.genial.ly/5f81737f4977856eccca1f04/interactive-content-le-grand-oral>

³ https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/system/files/2021-08/EMC-CPE-THEMATIQUES-GENERALES-DEF%20%281%29_0.pdf

Un guide d'évaluation est en cours de publication au niveau national et permettra de préciser les attendus des différents enseignements.

⇒ La NS du 27-7-2021 (BOEN du 26/08/2021) modifie légèrement la **définition de l'épreuve du Grand oral** en bac technologique.

2.1.2. Le bac STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration- Enseignement ESAE). C'est un bac technologique qui est également concerné par les évolutions de la session 2022.

Des réunions en visioconférence sont prévues pour les professeurs enseignant les « Sciences et techniques sanitaires et sociales » (bac ST2S) et l'« Enseignement des sciences de l'alimentation et de l'environnement » (bac STHR) très prochainement. Vous recevrez une invitation sur votre adresse email académique.

2.1.3. Les BTS : Les résultats de cette session d'examen, comme ceux de la session 2020, sont à analyser avec prudence notamment pour les BTS qui ont pu bénéficier d'une session de rattrapage dont les épreuves ont été très favorables à la réussite de plus de 90% des étudiants. Des précisions seront apportées pour la session 2022.

L'obligation de stage est à nouveau, à minima de 4 semaines, pour se présenter au BTS 2022, mais je vous encourage à tout mettre en œuvre pour que les stages de 2^{ème} année puissent se dérouler comme prévu par les référentiels. C'est un temps de formation indispensable à la réussite de l'examen mais également à la formation de futurs professionnels.

Des réunions d'information et d'accompagnement sont programmées ; elles seront complétées par des journées de formation inscrites au PAF « disciplinaire » (pas besoin de s'inscrire).

2.1.4. Le DE CESF : la 1^{ère} session d'examen « réformée » aura lieu dans quelques semaines. Les équipes pédagogiques se sont beaucoup investies afin de préparer et évaluer les étudiants au grade de licence. J'ai apprécié la qualité de tout ce travail et la collaboration avec les universitaires.

La journée du 10 septembre permettra d'échanger sur les pratiques d'évaluation.

Le Ministère des solidarités et de la santé souhaite qu'une session de substitution soit organisée, afin de permettre, à des candidats empêchés de se présenter aux examens du travail social, de pouvoir être diplômés cette année. Sont concernés les cas de « force majeure ».

2.2. Diverses informations :

Continuité pédagogique et enseignement en distanciel : « Ma classe à la maison » du CNED sera de nouveau disponible gratuitement pour chaque professeur. Ce service a été simplifié : désormais, une classe est attribuée pour chaque enseignant avec un lien unique et personnel, sans qu'il soit nécessaire de créer un compte (réception d'un url sur votre email académique).

Evaluation en CCF des BTS et DECESF : la procédure reste inchangée. L'envoi du CCF finalisé par l'équipe, et vérifié par d'autres collègues, doit se faire au moins 3 semaines avant la date de l'évaluation. Je vous informerai des coordonnées des professeurs experts qui participeront au suivi des CCF. Les accompagnements effectués par mesdames MONTARIOL et TRAUILLÉ ont été très appréciés, je tiens à les remercier.

De nombreuses ressources en ligne : site du ministère (eduscol), site académique, réseau national SMS, site disciplinaire toulousain...

Des parcours magistère sont disponibles sur le « grand oral au bac », « l'école inclusive », « la formation des professeurs contractuels », etc...

La crise sanitaire a renforcé les besoins de mutualiser vos supports pédagogiques. Certains professeurs ont alimenté notre espace disciplinaire de productions de qualité, et mobilisant des outils numériques intéressants. Je vous encourage à poursuivre ces échanges... Notre site disciplinaire est géré par Sophie ALVES DE PUGA que je remercie pour sa veille permanente et sa gestion efficace de notre espace.

Concours national Jeunes, solidaires et citoyens (circulaire du 18-6-2021) : ce concours trouve toute sa place dans nos enseignements de bac, BTS et DE CESF. Il a pour objectif de renforcer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté sociale pour les jeunes générations. Je vous incite à participer (inscription au plus tard le 08/10/2021).

Crise sanitaire : le contexte sanitaire pour cette rentrée scolaire 2021 nécessite le maintien de mesures particulières pour la mise en œuvre des techniques professionnelles en présence de modèles. La réunion

du 08/09 a permis de rappeler les points de vigilance. Il appartient à chaque équipe d'adapter les consignes sanitaires en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, des spécificités de chaque établissement et des informations officielles.

La FAQ du 1-09-2021 (<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>) apporte des éléments de réponse.

Ce courrier est très synthétique et ne peut être exhaustif, mais j'aurais l'occasion d'échanger avec vous. N'hésitez pas à me solliciter pour toutes vos remarques, questions et suggestions...que ce soit par téléphone ou courriel.

Cette rentrée est la dernière pour moi, je vais quitter mes fonctions en cours d'année, après plus de 20 ans dans le métier d'inspecteur. Je vous informerai dès que possible de mon remplacement.

Très belle année scolaire à toutes et à tous !

**L'IA-IPR Sciences et techniques médico-sociales
et Biotechnologies santé-environnement**

Martine LACOTE